Quarante-septième année. — N° 180. (EDITION DU MATIN) DIMANCHE 29 JUIN 1902.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr., Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lagrange, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

A LA SAMARITAINE
7, r. du Vieil-Abreuvoir
ROUBAIX
Maison spéciale
DE
ROBES & CONFECTIONS
Jupons, Peignoirs, Corsages

CRAWFORD A LA CHAMBRE

Paris, vendredi, 27 juin 1902

Adressée à M. Waldeck-Rousseau, une interpellation sur l'affaire Humbert aurait présenté un certain intérêt. L'ancien président du Conseil, plaidant dans cette affaire, avait dit qu'elle était la plus grande escroquerie du siècle. Comment, ministre tout-puissant durant trois années, a-t-il laissé cette escroquerie se développer, s'enfler, prendre des proportions titaniques, sans intervenir : voilà la question qu'il aurait été intéressant de poser.

M. Waldeck-Rousseau parti, une interpellation sur l'affaire Humbert n'avait plus de raison d'être. Il était, en effet, de toute évidence que le Garde des Sceaux répondrait par la formule : « La justice informe », à laquelle il ajouterait cet autre cliché : « La magistrature ne se laissera arrêter, dans son œuvre de justice, par aucune considération. » A quoi un mauvais plaisant aurait pu répondre que ce sont les Humbert qu'il s'agit d'arrêter, et qu'eux non plus ne se laisseront pas faire.

Mais, trêve de plaisanterie.

Le débat d'aujourd'hui était inutile, et, ce qui le prouve, c'est qu'il n'a pas fait faire un pas à l'affaire. Nous savons, il est vrai, pourquoi : M. Vallé n'a pas révoqué M. Bulot. En entrant à la Grande Chancellerie, M. Vallé « a dépouillé l'avocat », et, comme Louis XII oubliait les injures faites au duc d'Orléans, le Garde des Sceaux ne se souvient pas des cruels soucis que causa le Procureur général à l'avocat du banquier Catui. Il avait pourtant tout fait (sic) pour convaincre le sévère magistrat de l'excellence de sa cause !...

Ainsi parla M. Vallé, qui entend bien ne pas manquer à la tradition, laquelle, depuis M. Tranieux, veut que le Garde des Sceaux soit le grotesque du ministère !

Il parla beaucoup, mais ce fut pour ne rien dire, et son discours est aussi vide que le coffre fort de Mme Humbert.

SARRAZANAS.

INFORMATIONS

LA CAISSE DES FAMILLES

Paris, 27 juin. — Nous croyons savoir qu'une convocation va être adressée par les soins du tribunal de commerce aux créanciers de la Caisse des familles, les invitant à une réunion qui aura lieu au palais du Trocadéro, pour sauvegarder leurs intérêts.

On n'attendrait, pour lancer les circulaires, que l'autorisation du procureur général.

LE CONGRÈS DES PRÉPOSÉS DES MANUFACTURES DE TABAC

Paris, 27 juin. — Le septième congrès de la fédération des préposés, hommes et dames, des manufactures et magasins des tabacs, a été ouvert aujourd'hui. M. Roussel, contremaître, représentait les préposés de Lille.

Après avoir procédé à la nomination du bureau, le congrès a voté la motion suivante :

« L'administration n'ayant apporté aucune sanction aux engagements pris par le ministre des finances dans la séance du 20 février 1902 et, d'autre part, n'ayant pas répondu à la demande d'audience faite par le congrès, ce dernier a décidé qu'une demande d'audience serait adressée à M. le ministre des finances par l'intermédiaire des députés qui veulent soutenir les revendications des préposés aux tabacs. »

ATTENTAT CONTRE DES LÉGIONNAIRES FRANÇAIS

Une dépêche de Duveyrier annonce que trois légionnaires du 1er régiment détaché au camp de Zoustana partaient hier pour pêcher dans l'Oued, quand ils furent accostés par deux indigènes armés qui engagèrent la conversation. Les légionnaires, dont deux étaient armés, déposèrent leurs fusils à côté d'eux pour pêcher.

Tout à coup un des indigènes mit en joue et tua presque à bout portant le légionnaire Berner, tandis que l'autre indigène poignardait le légionnaire Servenet.

Le troisième légionnaire s'enfuit, mais il revint peu après porter secours à son camarade Servenet, qui mourut dans ses bras pendant qu'on le ramenait au camp. Ce nouvel attentat cause une grande émotion dans la région.

CHOSES & AUTRES

Un vieux banquier recherche en mariage une jeune fille que la richesse n'éblouissant guère, et que la crainte de ses parents conduisit devant l'officier de l'état-civil, puis à l'autel.

Le maire lui ayant posé la phrase sacramentelle pour lui demander si elle consentait à prendre M. X... pour époux :

— Hélas ! répondit-elle en fondant en larmes, vous êtes, monsieur, le premier qui m'ayez consultée là-dessus.

—×—

Un policeman correctionnelle.

Le président au prévenu :

— Vous êtes marié ?...

— Non, je suis célibataire.

— Depuis combien de temps ?

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Le communiqué officieux, rendant compte de cette réunion, dit que le président du Conseil a soumis, à la signature du Président de la République, un décret ordonnant la fermeture immédiate de tous les établissements congréganistes, qui ont été ouverts postérieurement à la promulgation de la loi, relative au contrat d'association, sans avoir demandé l'autorisation.

Ces établissements, qui sont au nombre d'environ 130, sont répartis dans 45 départements. Le Président du Conseil va, dès aujourd'hui, envoyer aux Préfets des instructions pour assurer l'application du décret signé ce matin par le chef de l'Etat.

La situation en Indo-Chine

Le ministre des Colonies a fait ensuite au Conseil, un exposé très complet de la situation administrative, financière et économique de l'Indo-Chine.

Dans sa prochaine réunion, le Conseil des ministres s'occupera du choix du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 27 juin 1902

AVANT LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Bourgeois. Les tribunes sont bondées. Les dames sont en grand nombre. Le débat annoncé sur l'affaire Humbert explique cet empressement. Les tribunes des anciens députés et celles des sénateurs sont également remplies. Dans l'une des premières, on aperçoit M. Rochefort. En bas, la salle est déjà très animée.

MM. Combes, Vallé, Chaumié, sont au banc du gouvernement. M. Binder, l'un des interpellateurs, monte s'entretenir avec le Président. Des conciliabules passionnés se tiennent dans l'hémicycle. Tous les leaders et chefs de groupes sont très entourés.

M. Crupi dépose un rapport concluant à l'annulation des opérations électorales de la 1re circonscription de Libourne.

L'AFFAIRE HUMBERT

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations : 1° de M. Mirman ; 2° de M. Binder, concernant l'affaire Humbert.

M. Mirman déclare qu'il ne se propose pas de faire à la tribune l'instruction de cette escroquerie colossale. Il compte sur la vigilante probité du garde des sceaux pour activer cette instruction, menée avec une incompréhensible lenteur par le ministère public. Il se bornera à rechercher quelles ont été les responsabilités encourues par les pouvoirs publics, et à dégager les enseignements que comporte cette affaire, au point de vue des réformes judiciaires à réaliser.

M. Mirman fait un historique rapide de l'affaire Humbert-Crawford. Il ne critique pas les avocats, ils ont plaidé ce qu'ils ont voulu. L'avoue des frères Crawford n'a-t-il pas dit : « Ils payent, donc ils existent » ?

M. Massabuau. — Je vole, donc je *fais*. (Rires.)

M. Mirman. — Mais, à côté des avocats et des avoués, que la Chambre n'a pas à contrôler, il y a les magistrats, représentants de l'Etat, payés par lui. Est-il possible d'admettre que, pendant vingt ans, ils aient pu requérir et juger sur d'aux personnes inexistantes, sans demander la production de pièces probantes ?

Grâce à l'ancien président du conseil, le garde des sceaux Monis savait que cette affaire était au moins louche. Voilà une affaire autour de laquelle plaident les gardes des sceaux présents et ceux qui aspirent à le devenir (Eou rire), et on ne songe pas à se renseigner si le fisc avait reçu les droits de mutation.

M. Caillaux. — Mon administration n'avait pas à intervenir dans cette affaire.

M. Mirman. — La question fut posée par lettre par un avocat général sur ; il n'reçut pas de réponse. C'est Me du Buit, avocat de la partie adverse, qui donna, au nom du ministre, une réponse de non-recevoir. C'est une nouveauté étrange. (Eou rire.)

M. Caillaux. — Je fis connaître à M. Vallé, dans les couloirs du Sénat, que la loi du 27 frimaire an VII m'interdisait, sans une demande des ayants droit ou un jugement du juge de paix, de *communiquer les pièces qu'il* sollicitait.

M. Mirman. — Il était, au surplus, facile de vérifier l'existence de la succession Crawford que l'on disait constituée en rentes françaises. La passivité de l'administration des finances est inexplicable.

(M. Caillaux quitte son banc de député et va s'asseoir au banc des ministres, à côté de M. Vallé avec lequel il s'entretient.)

(Mouvements divers. On crie, à droite : Suspension ! suspension !)

M. Mirman. — Si le garde des sceaux estime que le chef du parquet n'a pas accompli son devoir, et s'il le frappe, on ne manquera pas de dire qu'il venge les injures de l'avocat ; si, d'autre part, il n'agit pas, on dira qu'il cède à des menaces, qui se sont déjà fait jour. Pour sortir de cette impasse...

Une voix à droite : Il faut qu'il démissionne. (Bruit.)

M. Mirman. — ...le garde des sceaux n'a qu'une seule chose à faire : dire toute la vérité à la Chambre et se faire couvrir par elle.

Parlant de la Rente Viagère, M. Mirman dit que n'ayant pu arrêter le mal, le gouvernement aurait dû arrêter les malfaiteurs. Après avoir ordonné l'ouverture du coffre-fort, le président du tribunal de la Seine a laissé quatre jours aux Humbert pour prendre la fuite.

M. Firmin Faure, ironiquement. — Mme Humbert est dans une tribune. (Rires.)

Tous les yeux se tournent vers les galeries du public.

M. Mirman. — La République se serait fait honneur en arrêtant les Humbert avec autant de précipitation qu'on arrête tous les jours de pauvres diables. C'eût été à la fois politique et moral. Cette affaire a permis à M. Jules Lemaître de rédiger une affiche à la veille des élections...

M. Syveton. — Je demande la parole. (Bruit.)

M. Mirman. — Les pouvoirs publics, en prêtant le flanc à certaines attaques, sont en partie responsables de ces manœuvres.

On goûte évidemment peu ce réquisitoire de M. Mirman, et on le subit avec impatience.

M. Trouin. — Il y a huit ans que vous auriez dû faire cette interpellation, puisque vous êtes si soucieux de la morale.

M. Puech. — On ne peut pas empêcher les gens d'être malhonnêtes.

M. Cunéo d'Ornano. — Oui, mais on pourrait empêcher le gouvernement de l'être.

M. Augé. — Le gouvernement ne savait rien.

M. de Grandmaison. — M. Waldeck-Rousseau savait.

M. Mirman. — Je ne puis concevoir l'émotion que je cause sur certains bancs.

L'orateur reparle de l'affiche de la Patrie française.

M. Rouanet. — Vous savez bien qu'elle n'y croyait pas elle-même. (Protestations aux bancs nationalistes).

M. Mirman. — Qu'aurait fait à la place de tout le personnel judiciaire et policier le plus modeste garde-champêtre, du maire, du juge de l'ordonnance, au vendredi, jour de l'ouverture du coffre-fort ? Il aurait surveillé les Humbert et, s'il les avait vu franchir la frontière, il leur aurait mis la main au collet.

Au nom de l'article 10 du code d'instruction criminelle, on arrête parfois des ouvriers coupables d'un délit et contre lesquels aucune plainte n'est déposée. Ces ouvriers sont arrêtés sur un ordre de la sûreté et sont détenus administrativement. C'est ce qu'on a fait à Reims, lors du voyage du tsar. Interpellé par moi, le Président du Conseil ne répondit qu'il continuerait à se servir de l'article 10, sous sa responsabilité personnelle : que ne l'a-t-il pas appliqué aux Humbert ?

L'article 10 est d'un usage courant à Paris. On s'en sert quotidiennement. C'est le directeur des recherches à la préfecture de police qui l'a reconnu devant la Société générale des prisons. Avec cet article 10, on ouvre toutes les portes, mais la porte des Humbert a joui d'une immunité spéciale.

L'extrême gauche est de plus en plus mal à l'aise.

M. Gauthier de Clagny. — C'est l'immunité parlementaire.

M. Mirman. — Lorsque les Humbert furent partis, on joua une comédie absurde. Les mesures qui furent prises et qui se terminèrent par l'offre de 25.000 francs pour la personne qui contribuerait à l'arrestation des coupables, fut une véritable bouffonnerie. D'autres orateurs appelleront l'attention de la Chambre sur le rôle joué dans cette affaire par les officiers ministériels.

Le précédent garde des sceaux est intervenu auprès de la Chambre des notaires de Paris pour l'amener à indemniser les victimes ; cela est bien, mais cela ne suffit pas.

M. Laurent Bougère. — Prenez-vous-en aux procureurs, pas aux notaires.

Cris à l'extrême gauche : Et Lanquest.

M. de Dion. — Et Jacquin ; parlez-nous de Jacquin.

M. Mirman. — Je ne répondrai pas au collègue qui m'a interrompu et qui est un ancien notaire.

M. Laurent Bougère, de l'hémicycle, avec force. — Si certains notaires ont commis des fautes, le Parquet est encore plus coupable. J'ajoute que je ne suis pas ancien notaire, mais j'appartiens à un département qui, récemment, avait pour député un notaire, lequel fut obligé de quitter le Parlement dans des conditions désastreuses.

Cette allusion au député Lemasson rive son clou à l'extrême gauche, qui cesse aussitôt de compatir M. Laurent Bougère.

M. Mirman. — Il convient d'exercer un contrôle permanent sur toutes les sociétés qui font appel au sentiment d'épargne et de prévoyance. J'ai déposé un projet de loi sur ce point, depuis quelques années. Le gouvernement, averti, devait exercer une action préventive vis-à-vis des Humbert. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Lorsque cette intrigue est arrivée à sa conclusion naturelle, le gouvernement devait arrêter cette bande de malfaiteurs. Pourquoi est-il resté inerte ? Il y a des responsabilités gouvernementales et particulières en jeu. Je demande qu'elles soient établies.

M. Binder dit que lorsque le scandale éclata, M. Bulot disait ne pas connaître les Humbert ; or, il y a dix ans, M. Bulot faisait entrer MM. Daurignac, Frédéric Humbert et Parayre dans la loge les Droits de l'homme. M. Vallé a déclaré qu'il ne maintiendrait pas M. Bulot à son poste. Comment M. Bulot est-il maintenu ?

M. Binder souhaite au ministre de la justice de ne pas prolonger l'illustre lignée des gardes des sceaux que compte les Humbert et les Monis.

INTERVENTION DE M. CONSTANT

M. Constans annonce qu'il vient, au nom du parti socialiste, dégager la moralité du scandale. L'affaire Humbert, s'écrie-t-il, c'est la décomposition de la société actuelle. (Exclamations et bravos ironiques à droite). Après le Panama capitaliste, le Panama de la magistrature. (Nouveaux bravos ironiques ; applaudissements à l'extrême gauche).

L'orateur poursuit ses déclamations, à la grande joie de la droite, qui lui décoche force épigrammes. Tous les clichés révolutionnaires passent. Il dénonce, à grand fracas, la flibusterie patronale, et termine en prophétisant, à bref délai, la grande révolution sociale. (Applaudissements à l'extrême gauche).

INTERVENTION DE M. SYVETON

M. Syveton monte à la tribune.

M. Mirman, dit-il, a cru devoir traiter d'abominable et d'odieuse une affiche qu'il a attribuée à M. Jules Lemaître, affiche qui n'est pas signée de lui, mais dont la « Patrie française » n'entend nullement se dégager. Si mes amis et moi avons dit et cru que l'argent gagné dans l'escroquerie Humbert avait pu servir à des besoins gouvernementaux, et à des candidatures officielles, c'est que nous avions, à cet égard, la triste expérience du passé. (Vifs applaudissements ; vociférations à l'extrême gauche).

INCIDENT TUMULTUEUX

M. Syveton. — Nous y étions autorisés par le président du Panama, où l'on a vu un ancien ministre, après avoir nié, obligé d'avouer son crime. (Vifs applaudissements à droite).

Les hurlements redoublent à gauche.

M. Syveton. — On a vu aussi un ancien Président de la Chambre, avouer qu'il avait canalisé les fonds du Panama vers les journaux ministériels. (Les radicaux couvrent d'invectives l'orateur et le menacent du poing).

Le Président se lève, très pâle. — Ce n'est nullement dans ces termes que M. le Président Floquet s'est expliqué sur les faits dont il s'agit. Le rapport Vallé le constate : son honorabilité irréprochable a toujours été reconnue. (Salve d'applaudissements à gauche).

M. Syveton. — Je n'ai parlé que de canalisation. (Hurlement). Un autre homme, actuellement sur les bancs du ministère, était alors traqué par ses propres amis et leur a crié : *Si je n'avais pas agi comme j'ai agi, vous ne seriez pas sur ces bancs.* (Rires et applaudissements prolongés à droite).

On se tourne vers M. Rouvier. L'extrême gauche, soulevée, hurle de plus belle avec frénésie.

M. Syveton. — Instruits par ces faits, mes amis et moi, nous nous sommes fait une expérience politique ; nous avons le droit, quand une grande escroquerie est impunie, de nous demander si le Gouvernement n'en est pas le bénéficiaire. (Vociférations). Il faut rendre l'instruction utile et fructueuse, en y introduisant les inculpés principaux, ceux qui savent tout, aussi bien ceux qui sont encore en fonctions que ceux qui se sont dérobés par la fuite.

Tant que cet acte de justice n'aura pas été accompli, on aura le droit de rester sceptique sur la répartition des fonds de l'escroquerie Humbert.

L'extrême gauche ne cesse d'interrompre et d'invectiver l'orateur. A plusieurs reprises elle crie : A l'ordre ! A l'ordre !

Le Président. — Si vous apportez ici des accusations, vous avez le devoir de les apporter précises.

M. Syveton. — Je vais donc préciser. (Hurlements). Tant qu'on n'aura pas arrêté les Humbert, nous avons le droit de nous demander si on ne poursuit pas, à Corfou, les mêmes négociations louches qu'un autre gouvernement suivit à Venise avec Aiton. (Salve d'applaudissements à droite et aux bancs nationalistes).

L'extrême gauche accompagne l'orateur de huées frénétiques, jusqu'à sa place, en criant : A l'ordre ! A l'ordre !

INTERVENTION DE M. LASIES

M. Lasies succède à M. Syveton.

Si l'ancien gouvernement, dit-il, a eu sa part de responsabilité dans l'affaire, le Cabinet actuel a aussi la sienne. Les journaux ont appris que, sur un ordre mystérieux, des photographies importantes avaient été détruites ; qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits ? les photographies ont-elles existé ? ont-elles été brûlées ? M. Constans a dit que de telles affaires ne pouvaient que susciter les sentiments de révolte dans les masses populaires. Il a raison. Que vont dire les socialistes, aux foules ardentes, éprises de justice, en présence d'un scandale où les gros coupables échappent, grâce à certaines complicités ? (Vifs applaudissements à droite ; rumeurs à l'extrême gauche.) Ah ! je me souviens du discours de M. Jaurès, en 1894, s'écriant qu'il faut punir les scandales d'en haut, si l'on veut arrêter les révoltes d'en bas. (Applaudissements à droite.) Où êtes-vous, M. Jaurès, tout-à-l'heure ? Nous vous attendions à cette tribune, pour flétrir encore éloquemment ce nouveau scandale ; nous ne vous avons pas vu. (Rires et applaudissements à droite.)

M. Jaurès se démène à son banc, et ne trouve rien à répondre.

M. Lasies. — Cette gigantesque escroquerie n'a pu jouir si longtemps de l'impunité, sans des complicités politiques et gouvernementales. (Hurlements à l'extrême gauche ; applaudissements.) Les magistrats, qui ont pu protéger des coquins, sont des coquins eux-mêmes ; il appartient au gouvernement de les rechercher. (Applaudissements ; interruptions violentes.)

M. le Président. — On doit s'abstenir de généralisations nécessairement injustes ; je vous rappelle à la précision nécessaire.

M. Lasies. — Eh bien, je vais préciser aussi. A propos de l'affaire Humbert, voici une citation ; les faits ne sont pas nouveaux : M. Waldeck-Rousseau avait levé le voile dans une plaidoirie célèbre ; tout avait déjà été raconté dans la presse.

« Un pareil vol n'a été possible que par la complicité constante d'une partie de la magistrature ; il y a eu un excès de complaisance, de complicité, qui passe tout ce que l'on pouvait rêver. Des coupables existent encore, il faut les exécuter. »

C'est là du bon style. L'article est du 22 mai : il est signé Camille Pelletan. (Explosion de rires et applaudissements prolongés à droite et même au centre.) J'attends maintenant votre réponse.

DISCOURS DE M. F. FAURE

M. F. Faure dit que M. Bulot a déclaré ceci à un journaliste : « Je suis tranquille ; je ne crains pas la révocation. » Il y a là une tentative de chantage caractérisée. Le Garde des Sceaux n'a pas osé toucher à M. Bulot, parce qu'il est allé dans le cabinet du ministre lui dire : « Prenez garde à vous. » (Violentes réclamations à l'extrême gauche ; cris : A l'ordre !)

Après les engagements pris la veille de sa nomination par le Garde des Sceaux, et après ce qui s'est passé ensuite, on est en droit de se demander jusqu'à quel point cette nomination n'a pas influé sur les décisions prises par un juge dans l'affaire Catui. (Vociférations à l'extrême gauche ; applaudissements.) Le non-lieu n'a été rendu que le lendemain du jour ou M. le Garde des Sceaux a été nommé ministre.

M. Vallé, Garde des Sceaux. — Vous êtes mal renseigné.

M. Firmin Faure. — On a, il est vrai, fait publier dans les journaux, une note indiquant que le non-lieu avait été rendu quinze jours avant. (Clameurs violentes).

M. Chauvière, qui interrompt, est rappelé à l'ordre. L'extrême gauche ne cesse d'apostropher l'orateur, qui, s'adressant de ce côté, s'écrie, à un moment donné : Vous me rendrez raison de cette injure, Monsieur.

M. Firmin Faure. — M. Bulot a fait chanter M. Vallé, en disant qu'il avait des photographies compromettantes pour un grand nombre de personnes. (Applaudissements à droite ; hurlements à l'extrême gauche : A l'ordre ! A l'ordre !)

Le Président, penché sur l'orateur, le menace des sévérités du règlement.

M. Firmin Faure. — On n'aboutira à rien, parce que M. Bulot, dans cette affaire, est le maître. (Applaudissements ; huées violentes ; tumulte prolongé).

RÉPONSE DU GARDE DES SCEAUX

Le Garde des Sceaux monte à la tribune et dit qu'une interpellation vise sa personne et l'autre l'administration de la justice et qu'il répondra aux deux.

Il reconnaît, avec embarras, qu'il a tenu certains propos.

Ce sont des vivacités d'avocat, dit-il ; j'ai eu le mécontentement bruyant.

La droite ne lui ménage pas les quolibets et les bravos ironiques.

Quand M. Marcel Hutin vint dans mon cabinet, dit le ministre, je lui dis : « Je ne retire rien de ce que j'ai dit comme avocat, mais je n'insiste pas sur des attaques qui me sont personnelles. Une fois investi des fonctions de ministre, mon devoir a été de dépouiller l'avocat et de rechercher exactement si, dans l'exercice de ses fonctions, M. Bulot avait commis une faute.

Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour me livrer à ce travail, car, immédiatement, de tous les journaux sont parties des sommations m'invitant à révoquer ou à déplacer le procureur général Bulot qui, d'ailleurs, s'est mis à la disposition complète du ministre. (Applaudissements ironiques.) J'ai examiné quelle avait été l'attitude du procureur général. A Paris, l'action publique n'est mise en mouvement que sur une plainte. M. Bulot était d'ailleurs couvert par ses chefs. Dans la recherche des coupables, il n'y a pas eu trace d'une défaillance. (Explosion de rires.) Oui, j'ai acquis la certitude que M. Bulot n'avait commis aucune faute et c'est moi qui lui ai demandé de conserver son poste. »

La droite applaudit ironiquement.

M. Vallé. — Je l'ai fait en présence des attaques d'une certaine presse et de ses mises en demeure. (Applaudissements prolongés à l'extrême-gauche. — Exclamations ironiques à droite.)

M. Lasies. — C'est toujours la même tactique ; nous la connaissons. (Bruit.)

M. Vallé. — M Firmin Faure a dirigé contre moi une attaque que je repousse du pied. (Applaudissements à l'extrême-gauche). Il a osé dire que le ministre avait fait, avec M Bulot, un marchandage à l'occasion d'une ordonnance de non-lieu.

Dans les milieux où vit M. Firmin Faure, tous les actes sont travestis, et tous les faits sont faussés. (Réclamations aux bancs nationalistes.)

J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour arriver à l'arrestation des Humbert. Pourquoi ne les arrêtera-t-on pas ? Les relations qu'ont pu avoir des hommes politiques avec les Humbert n'ont rien de déshonorant. Ils ont fait, d'ailleurs, des dupes dans tous les mondes. Si on n'arrête pas les Humbert, ce n'est pas qu'on a l'appréhension de certaines compromissions ; et le jour où Mme Humbert comparaîtra aux assises, beaucoup auront des surprises et éprouveront des mécomptes.

M. de Dion. — Ce sont des insinuations sans preuves.

M. de la Ferronnays. — On annonce que la famille Humbert est à Corfou. M le ministre des affaires étrangères a-t-il commencé les démarches pour arriver à l'extradition ?

M Vallé, garde des sceaux. — Des instructions ont été envoyées à tous les agents consulaires, et on est en rapport avec toutes les polices du monde entier. Si je croyais qu'on ne fait pas tout pour arrêter les Humbert, je ne resterais pas 24 heures au pouvoir.

M. de Dion. — Allons donc !

M. Vallé. — La Chambre dira si j'ai fait mon devoir.

M. Lasies parle des clichés photographiques privés, trouvés chez les Humbert.

M. Vallé répond qu'on en a trouvé, en effet, mais qu'il est d'usage, lorsqu'un commissaire-priseur trouve des objets de cette nature, de les briser.

M. Lasies. — Le Gouvernement n'arrêtera pas les Humbert parce qu'ils sont trop puissants.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

L'ordre du jour pur et simple repoussé par le gouvernement est rejeté par 309 voix contre 124.

La Chambre adopte, par 493 voix contre 74, l'ordre du jour Maujan, ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour poursuivre énergiquement les responsabilités de l'affaire Humbert, pour donner à cette affaire exclusivement judiciaire la suite qu'elle comporte et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

La séance est levée à 6 heures 35 et renvoyée à lundi, deux heures.

—×—

Paris, 27 juin. — Toutes rectifications faites, l'ordre du jour de confiance a été voté par 392 voix contre 67, au lieu de 413 contre 74 annoncées en séance. Voici les votes des députés du Nord : A voté contre : M. Delory. Se sont abstenus : MM. Cochin, Dansette, Groussau, l'abbé Lemire, de Montalembert, Plichon. Absent par congé : M. Barrois. Ont voté pour : MM. Bersez, Carlier, Debière, Debièvre, Defontaine, Delaune, Dron, Evrard-Eliez, Guillain, Lepez, Lozé, Motte, Pasqual, Selles.

SÉNAT

Séance du 27 juin

Présidence de M. Fallières, président.

La séance est ouverte à 2 heures 10.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion des crédits supplémentaires adoptés hier par la Chambre.

Le projet est adopté.

LE SERVICE DE DEUX ANS

On reprend ensuite la discussion des propositions relatives à la réduction du service militaire.

M. le général Billot prend la parole et fait un long historique des lois de 1872 et 1889. Au sujet de la première, il rappelle les travaux de la commission des 19 de l'assemblée nationale qui établit le principe pour tous Français de l'impôt du sang pendant la guerre et de l'impôt du temps dans la période de paix. Au sujet de la seconde loi le général Billot rappelle comment se fait l'instruction du service militaire actif de trois ans. Il dit qu'alors le conseil supérieur de la guerre était hostile à cette réduction du service, le gouvernement a eu le courage de le dire nettement et carrément à la Chambre et au Sénat.

Le général Billot combat ensuite le projet de la commission et répond point par point au discours prononcé hier par M. de Freycinet.

M. Provet propose une motion demandant le renvoi de la discussion pour permettre au conseil supérieur de la guerre de donner son avis à la commission de l'armée.

Le Sénat repousse cette motion par 149 voix contre 118, et s'ajourne à Mardi, deux heures.

La séance est levée à 6 h. 05.

LA MALADIE DU ROI ÉDOUARD

LA JOURNÉE DE VENDREDI

Bulletins officiels

Londres, 27 juin, 10 heures. — Le bulletin officiel, publié hier soir à 11 heures, avait provoqué des impressions moins favorables que les précédents, malgré les explications de source officieuse qui accompagnaient sa publication.

Ce matin, le *Times* disait qu'il y avait, dans ce bulletin, des déclarations qui viennent appuyer les recommandations adressées au public de ne pas se laisser aller, pendant quelques jours, à un trop facile optimisme.

Le *Times* avouait, en outre, que la publication des bulletins d'aujourd'hui était attendue avec une vive anxiété. Voici le premier :

Londres, 27 juin. — Bulletin officiel de 10 h. 15 matin. — Sa Majesté a eu une assez bonne nuit, et a pris quelque sommeil naturel. Son appétit revient meilleur. La blessure est beaucoup plus confortable. Dans l'ensemble, l'état du Roi cause moins d'anxiété.

(Signé) : Lister, Laking, Barlow, Smith.

Les docteurs ont tenu une consultation d'un quart d'heure, avant de signer le bulletin de ce matin.

Suivant la *Press-Association*, quelque agitation a suivi la nouvelle douleur qui est relatée dans le bulletin officiel publié hier soir.

De source officieuse, on expliquait même que, dans l'esprit des médecins, le retour de cette douleur constituerait un signe favorable, non accompagnée qu'elle est, par une élévation de la température.

D'après le *Daily Express*, il est inexact qu'une nouvelle opération soit imminente.

Le Roi se nourrit maintenant de bouillon et de lait ; il est à même de parcourir les journaux, et d'ouvrir ses lettres. Il lui est même permis de fumer.

La Reine a passé plusieurs heures au chevet du Roi ; le prince et la princesse de Galles ont rendu visite au malade, dont le moral est satisfaisant. Sa gaîté s'est maintenue. Il paraît que plusieurs notabilités médicales reprochent précisément aux médecins du Roi, de ne pas lui avoir permis de prendre connaissance de ses dépêches et de s'entretenir avec la Reine et ses enfants. Si le fait est vrai, disait hier un praticien éminent, il est très grave. Pendant les 48 heures qui suivent une opération semblable à celle qu'a subie le Roi, c'est presque une question de vie ou de mort que de soustraire le malade à toute émotion et de l'empêcher de voir personne autre que les médecins et ses aides.

Londres, 2 h. 20. — Bulletin officiel de 2 heures de l'après-midi :

Sa Majesté a passé une matinée confortable dont les symptômes sont jusqu'ici satisfaisants. La température reste normale. La température ne sera mentionnée dans le bulletin que si les variations sont importantes.

(Signé) : Trèves, Barlow, Smith.

Londres, 27 juin. — Voici le bulletin officiel de six heures.

« *L'état satisfaisant indiqué dans le précédent* bulletin, se maintient. Aucun symptôme inquiétant ne se manifeste. »

Le bulletin est signé par les cinq médecins habituels.

Les progrès de la maladie

Londres, 27 juin. — Suivant une note publiée par les journaux, la maladie du roi continue à faire des progrès ou ne peut plus satisfaisants. Le roi est capable de lire et de tenir une conversation. Il voit sans cesse la reine, le prince et la princesse de Galles. Tous les docteurs insistent pour qu'on ne lui impose pas de préoccupations et qu'on ne lui soumette pas de questions qui exigent de la réflexion et de l'étude, de crainte que son état n'en soit aggravé. Si cet état de choses continue à être aussi satisfaisant, dit la note, la cérémonie du sacre ne tardera pas à avoir lieu ; elle pourrait même se faire dans le commencement de l'automne.

La *Saint-James Gazette* dit, d'autre part, à titre d'information spéciale : « Si la maladie continue à suivre la même marche, il y a très peu de doute que Sa Majesté ne soit pas déclarée hors de danger dimanche ou lundi. »

L'amélioration continue

Londres, 27 juin. — Buckingham-Palace, 11 heures soir : « L'état du roi est satisfaisant ; tous les médecins sont d'accord que la journée a été bonne et que la santé d'Edouard VII s'est notablement améliorée. »

Réclamation de la colonie anglaise à Paris

Paris, 27 juin. — Le *Gaulois* rapporte que la colonie anglaise a adressé une réclamation à sir Monson, au sujet de la publication, par certains journaux illustrés français et de l'exhibition dans les kiosques des boulevards, de dessins irrévérencieux pour Edouard VII, au moment où il est gravement malade.

L'ambassadeur d'Angleterre a fait part de cette réclamation à M. Delcassé qui a invité aussitôt le préfet de police à faire saisir les dessins et journaux incriminés.

LES CENT MILLIONS

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

Une nouvelle lettre de M. Delacherie au juge d'instruction

Un de nos collaborateurs a pu, vendredi, dans l'après-midi, rencontrer M. Delacherie à son domicile rue Colbert, à Lille. M. Delacherie part samedi matin pour Paris.

Je m'aperçois, a-t-il déclaré, que l'on s'apprête à étouffer l'affaire et je veux, en ce qui me concerne, m'opposer de toutes mes forces à ces manœuvres ; je ne veux pas bénéficier d'un non-lieu qui paraîtra discutable à beaucoup, si un pareil étouffement venait à se produire.

Fort de mon innocence et de ma bonne foi, je tâcherai de faire établir les responsabilités et je rechercherai par quels moyens, après avoir été mis en liberté le soir de la perquisition qui fut faite à mon domicile, on a obtenu contre moi, le lendemain, un mandat d'amener.

M. Delacherie est décidé à incriminer certains personnages haut placés dont nous ne pouvons, pour le moment du moins, donner les noms ; mais M. Delacherie se fait fort d'établir des complicités qui n'étonnent peut-être pas, mais qui, dévoilées, feront probablement quelque bruit dans Landernau. Nous nous bornons à reproduire les dires de notre interlocuteur et nous attendons ses révélations.

Quoiqu'il en soit, et en attendant, M. Delacherie a donné lecture de la lettre suivante qu'il vient d'envoyer à M. Leydet, juge d'instruction à Paris :

Au cours d'une conversation avec un rédacteur d'un journal de Lille, je lui contais qu'ayant lu qu'une procuration Crawford avait été envoyée d'Espagne en janvier 1901, j'avais le souvenir d'un voyage de Romain Daurignac à Bordeaux à cette époque.

Cela nous amenait à comparer l'écriture et trouvions des points de comparaisons. Aujourd'hui, j'ai examiné de nouveau et je trouve de très nombreux rapports entre l'écriture de Romain et celle employée dans la procuration des Crawford. Cet examen a été fait au moyen des spécimens reproduits dans la « Vie illustrée ». Je vous engage